



## **VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS**

**L'ASSOMPTION, LE 14 AVRIL 2021** – La Ville de L'Assomption procédera à la vidange des boues de ses étangs aérés, situés au 1000, montée Cormier, du 19 avril au 19 juin prochain.

La station de vidange pour les VR sera donc momentanément inaccessible. Les utilisateurs devront utiliser la station de la Ville de Repentigny, située au 96, rue de la Couronne, dans le secteur Le Gardeur.

La vidange des boues fait partie des opérations normales et régulières d'exploitation des étangs d'épuration. Il s'agit d'une tâche d'envergure qui doit être réalisée ponctuellement selon le tonnage de boues contenu dans les étangs, dans l'optique de conserver l'efficacité optimale du système de traitement.

Cette opération pourrait générer de mauvaises odeurs en provenance du site, ainsi que du bruit (machinerie) et une augmentation de la circulation de camions dans le secteur.

Les opérations de vidange auront lieu sept jours sur sept, et ce, vingt-quatre heures par jour, sauf pour le camionnage qui lui, ne se fera que de jour.

L'accès au parc à chien sera tout de même possible, selon les heures habituelles

### **Qu'est-ce qu'une vidange de boues?**

Les boues d'épuration sont les principales matières résiduelles produites par une station d'épuration à partir des eaux usées. Celles-ci s'accumulent au fond des bassins des étangs aérés, et prennent la place de l'eau.

Les boues sont pompées, puis traitées et déshydratées, avant d'être transportées hors du site par camionnage. Elles sont ensuite valorisées sur les champs agricoles, en raison de leur richesse en matières organiques et en éléments fertilisants.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec le Bureau du citoyen au 450 589-5671, poste 1.